

Pour l'éducation permanente, pour la formation professionnelle des salariés et des chômeurs, Note de la fondation COPERNIC, mars 2005. Didier GELOT, Frédéric NEYRAT, Agnès PELAGE.

Ce petit livre (7 €) représente un pavé dans la mare du consensus autour de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Après une présentation détaillée des nouvelles mesures sur le Droit individuel à la formation, les périodes de professionnalisation ou le contrat de professionnalisation pour les jeunes, ce travail interroge sur le sens de ces nouvelles mesures. La formation sur le temps personnel, le recours à l'initiative individuelle, la professionnalisation, autant de notions contre lesquelles ce texte donne des outils. Car à l'heure du bilan « *le lecteur peut s'interroger sur les raisons de la signature d'un tel accord* ».

Les auteurs ne nous en diront pas plus, mais ils situent cet accord dans la continuité démontrée de trente ans de renoncements aux « idées généreuses » qui présidaient à la loi de 1971 sur la formation professionnelle. Ils insistent sur le marché de la formation professionnelle et sur la volonté patronale de récupérer à leur profit cette contribution obligatoire. Le texte finit par plusieurs propositions pour refonder une nouvelle formation professionnelle.

Sans doute faudrait-il aller plus loin, et plutôt que de croire à la loi de 71 pervertie par trente ans d'histoire et de conflit, s'interroger sur le compromis de 71, qui laissait la formation permanente sous la coupe patronale, certes en échangeant cette main-mise contre la formation sur le temps de travail... ce deuxième terme du compromis que justement nous perdons aujourd'hui...

Mais la formation reste un « bien public », qu'il nous faut nous réapproprier. La mise en oeuvre du DIF (droit individuel à la formation) à compter du 7 mai 2005 y aidera-t-elle ?

Louis-Marie Barnier